

U N I V E R S I T E D E M O N C T O N

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 24 octobre 1975 Salon
du Chancelier, Taillon

Etaient présents: Me Alfred Landry

M. Jean Cadieux
P. Clément Cormier
M. Médard Collette M.
Victor Ross
M. Marcel Sormany Me
Emery Brison
M. Jean-Claude LeBlanc
M. Camille Lang
M. Paul L. Bourque
M. George Urquhart
M. Louis-P. Bonneau
Mme Gilberte Jean
M. Fernand Arsenault
M. Alayn Noel
M. Egbert McGraw
P. Roland-E. Soucie, observateur
M. Paul-Emile Benoit, observateur
P. Louis-Marcel Daigle

Absences motivées: M. Laurier Thibault

Dr Edouard S. Eddie
Dr Claude Gaudreau

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Me Alfred Landry constate la régularité de la réunion et appelle l'assemblée à l'ordre. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres: M. Egbert McGraw représentant des étudiants et M. Fernand Arsenault représentant des professeurs.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 JUIN 1975

Il est proposé par Jean-Claude LeBlanc et appuyé par Emery Brison que le procès-verbal de la réunion du 27 juin 1975 soit accepté.

Adopté.

3. RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF

Il est proposé par Louis-P. Bonneau et appuyé par Jean Cadieux que les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif du 23 juillet, du 19 septembre et du 21 octobre 1975 soient ratifiés à l'exclusion du point 1 du procès-verbal du 23 juillet qui est à l'ordre du jour de la présente réunion, moyennant une correction dans le procès-verbal du 21 octobre - page 2, numéro 6 - dernier paragraphe on doit lire: la Commission de l'enseignement supérieur.

Adopté.

3. RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF (suite)

Avec la ratification des procès-verbaux, le Conseil des Gouverneurs accepte:

- D'accorder un congé sans solde pour l'année académique 1975-76 à M. Roger Bourgeois de la Faculté des sciences de l'éducation, afin de continuer ses études en vue d'un doctorat;
- De changer les dates du congé d'études de Sr Pauline Landry soit du 1^{er} juillet 1976 au 1^{er} juillet 1977;
- De remplacer le terme d'un an de M. Emmanuel Sajous comme adjoint au Directeur de l'Ecole des sciences sociales et du comportement en un terme de trois ans;
- D'accorder un congé sans solde d'un an au Père Gérard Poirier, département des sciences religieuses;
- La nomination de M. Théodore Langis comme membre aviseur de la Faculté des sciences de l'éducation;
- La nomination de M. Léonard LeBlanc au Comité d'intégration de la ferme de l'Institut de Memramcook;
- De changer le nom de l'Extension de l'enseignement à EDUCATION PERMANENTE;
- De changer le nom de la Faculté des sciences à FACULTE DES SCIENCES ET DE GENIE.

4. CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général fit lecture de la correspondance suivante:

- Lettre en provenance de M. Gilles Long indiquant que M. Marcel Sormany, représentant du Collège Saint-Louis-Maillet au Conseil des Gouverneurs, a été nommé pour un autre mandat;
- Lettre de M. Laurier Thibault motivant son absence;
- Lettre du Dr Edouard Eddie motivant son absence;
- Lettre de M. J. Patrice Blanchard à M. Bernard Poirier acceptant un deuxième terme comme représentant des anciens auprès du Conseil;
- Lettre du Premier ministre Richard Hatfield avisant que les nominations de M. Paul Bourque et M. Camille Lang au Conseil des Gouverneurs ont été prolongées jusqu'au 30 juin 1978;
- Lettre du Secrétaire du Conseil d'administration du Collège de Bathurst, M. Alexandre-J. Savoie, nommant le docteur Edouard-S. Eddie au Conseil des Gouverneurs pour terminer le mandat de Me Yvon Arseneau;
- Lettre de Me J. Yvon Arseneau offrant sa démission au Conseil des Gouverneurs;
- Lettre du Dr A. Bastarache, secrétaire du Comité exécutif de l'Ecole d'enseignement infirmier providence recommandant la nomination de Mlle Gilberte LeBlanc, membre du Conseil d'Administration de l'Ecole d'enseignement infirmier providence pour un mandat de trois ans.

4. CORRESPONDANCE (suite)

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Camille Lang que Mlle Gilberte LeBlanc soit nommée membre du Conseil d'Administration de l'Ecole d'enseignement infirmier providence pour un mandat de trois ans.

Adopté.

Il est proposé par Marcel Sormany et appuyé par Paul Bourque que la démission de Me Yvon Arseneau soit acceptée avec regret et que le Secrétaire général lui écrive une lettre le remerciant pour ses services auprès du Conseil des Gouverneurs.

Adopté.

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Jean-Claude LeBlanc que les lettres soient mises en dossier.

Adopté.

5. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX:

a) Maîtrise en administration publique

Le Recteur informe le Conseil que le Sénat académique a accepté les cours au programme de maîtrise en administration publique. Cependant on n'a pas les données requises quant aux étudiants possibles, ni quant au nombre de professeur requis, ni aux locaux ni aux autres dépenses de ce projet.

b) Rapport LeBlanc

La politique linguistique telle qu'approuvée par le Sénat académique à la réunion du 16 & 17 octobre 1975 fut présentée pour approbation au Conseil des Gouverneurs.

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Marcel Sormany que l'on accepte le document présenté par le Sénat académique, moyennant quelques corrections mineures relativement à la politique se rapportant à la langue d'usage à l'Université.

Adopté.

On trouve ce document en annexe.

c) Ratification de la nomination de M. Victor Ross au poste de Vice-recteur à l'enseignement.

Il est proposé par Jean-Claude LeBlanc et appuyé par Marcel Sormany que la nomination de M. Victor Ross au poste de vice-recteur à l'enseignement soit ratifiée.

Adopté.

6. NOMINATIONS

Aucune nomination.

7. RAPPORT DU RECTEUR

Le rapport annuel du Recteur fut distribué aux Gouverneurs,

Il est proposé par Jean-Claude LeBlanc appuyé par Marcel Sormany que le rapport annuel pour l'année 1974-75 tel que distribué soit adopté.

Adopté.

Cas Islam

Suite à la décision prise par le Conseil des Gouverneurs de résilier le contrat du professeur Islam, Monsieur Cadieux fait part aux Gouverneurs de la réception d'une lettre et d'un télégramme du Dr Sim, secrétaire de l'Association Canadienne des professeurs d'universités ainsi d'une lettre de M. James Stevens du Comité de la liberté universitaire et de la permanence d'emploi. Le contenu des lettres a été lu par le Recteur ainsi que les réponses.

Il est proposé par Camille Lang et appuyé par Jean-Claude LeBlanc:

- Que l'on attende la réponse de l'ACPU à la lettre du Recteur relativement à la question de sanctions plus légères possibles.
- Et qu'à la lumière de cette information le Comité exécutif discute du problème et fasse des recommandations au Conseil des Gouverneurs.
- Que l'on obtienne plus d'information au sujet des universités mentionnées dans le télégramme reçu ce matin (de Monsieur Sim).

Abst.: 1

Adopté.

8. RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ADMINISTRATION

a) Etats financiers

Monsieur Médard Collette présente les états financiers de l'Université au 30 juin 1975.

Il est proposé par Jean-Claude LeBlanc et appuyé par Gilberte Jean que le rapport des états financiers de l'année 1974-75 soit reçu.

Adopté.

Il est proposé par Louis-P. Bonneau et appuyé par Alayn Noel que le Recteur ainsi que le Président du Conseil des Gouverneurs soient autorisés à signer le bilan des états financiers.

Adopté.

b) Résidences

Monsieur Médard Collette indique que le nombre total de lits dans les résidences se chiffre à 825 pour l'année 1975-76.

8. RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ADMINISTRATION (suite)

b) Résidences (suite)

Le Vice-recteur à l'administration prévoit que la situation du logement pour les étudiants sera encore plus sérieuse l'année prochaine, alors il suggère la construction d'une nouvelle résidence sur la Morton.

Il est proposé par Jean-Claude LeBlanc et appuyé par Paul Bourque que le Vice-recteur à l'administration fournisse de plus amples détails quant au coût d'une telle construction, ainsi qu'une étude sur la possibilité d'auto-financement de ces résidences.

Adopté.

c) Entreprises auxiliaires

Monsieur Collette donne aussi les détails des revenus provenant de l'usage des résidences et de la cafétéria pendant les mois d'été 1975.

9. STATUTS ET REGLEMENTS

a) Description de la tâche du Secrétaire général

Une nouvelle description de la tâche du Secrétaire général est déposée comme avis de motion et devra remplacer l'ancienne description. Elle sera discutée lors de la prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs.

Nouvelle description telle que présentée:

Directement responsable au Recteur, le Secrétaire général est le gardien attitré des documents concernant l'Université; il rédige tous les écrits que requiert l'application des statuts; il conserve les registres, tient un fichier de tous les documents officiels de l'Université et garde le sceau de l'Université. Il appartient notamment au Secrétaire général:

- a) de remplir la fonction de secrétaire au Conseil des Gouverneurs, au Sénat académique, au Comité exécutif, au Conseil académique et à divers comités: programmes, promotion et permanence, griefs, etc...;
- b) d'apposer le sceau aux documents importants émanant de l'Université, et de contresigner tel qu'autorisé;
- c) de signer, après le Recteur, les diplômes et grades, et d'y apposer le sceau de l'Université;
- d) de dresser chaque année la liste des personnes et des institutions qui, de quelque façon, dépendent de l'Université; ainsi que celle des étudiants, des gradués et des diplômés honorifiques;
- e) de fournir à quiconque le demande à bon droit des renseignements officiels concernant l'Université;
- f) d'organiser toutes les cérémonies académiques;
- g) de voir à l'élaboration de la politique linguistique de l'Université et de surveiller son application;
- h) de voir à ce que les publications officielles de l'Université soient conformes à la politique linguistique de l'Université.

9. STATUTS ET REGLEMENTS (suite)

b) Absences aux réunions

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Jean-Claude LeBlanc que lorsqu'un membre s'absente deux fois de suite sans motif des réunions du Conseil des Gouverneurs, le président lui fasse parvenir une lettre lui signalant que l'on regrette son absence.

Adopté.

c) Article 73

L'amendement suivant à l'article 73 des statuts a été déposé comme avis de motion.

Art. 73: Procédures en cas de résiliation d'un contrat pour cause.--

Tout membre du personnel qui nuit au bien-être de l'Université ou de la profession peut être suspendu, même avant l'extinction d'un contrat, pourvu que soient respectées les dispositions des art. 60, 61, 62 et 63. En telle occurrence, le recteur doit présenter au professeur concerné une déclaration écrite motivant la suspension. Si le professeur requiert une investigation, il en avise le Conseil de Faculté dans les 30 jours suivant la déclaration du recteur; si aucune demande d'enquête n'est présentée pendant cette période, le contrat est ipso facto résilié. Si l'enquête est demandée, un comité d'enquête est institué, composé de deux membres du personnel nommés par le recteur, deux membres choisis par l'inculpé, et un cinquième par les quatre autres. Le comité d'enquête soumet le rapport écrit de ses délibérations au recteur et au Conseil de Faculté. Le recteur soumet alors ses propres recommandations au Conseil des Gouverneurs, au Conseil de Faculté et à l'inculpé. Dans les 30 jours qui suivent, l'inculpé a le droit de plaider sa cause devant le Conseil des Gouverneurs avec un aviseur de son choix. La décision finale est déterminée par un vote secret des membres du Conseil des Gouverneurs.

AMENDEMENT

Art. 73: Procédures en cas de résiliation d'un contrat pour cause.---

Tout membre du personnel qui nuit au bien-être de l'Université ou de la profession peut être suspendu, même avant l'extinction d'un contrat, pourvu que soient respectées les dispositions des art. 60, 61, 62 et 63. En telle occurrence, le recteur doit présenter au professeur concerné une déclaration écrite motivant la suspension. Si le professeur requiert une investigation, il en avise le Conseil de Faculté dans les 30 jours suivant la déclaration du recteur; si aucune demande d'enquête n'est présentée pendant cette période, le contrat est ipso facto résilié. Si l'enquête est demandée, un comité d'enquête est institué, composé de deux membres du personnel nommés par le recteur, deux membres du personnel choisis par l'inculpé, et un cinquième par les quatre autres.

Le comité d'enquête soumet le rapport écrit de ses délibérations au Recteur, au Conseil de Faculté et à l'inculpé. Le Recteur transmet le rapport au Conseil des Gouverneurs qui en disposera à sa prochaine réunion. L'inculpé a le droit de plaider sa cause devant le Conseil des Gouverneurs, il doit en aviser le Secrétaire dans les 30 jours qui suivent la date du jour où le comité d'enquête lui a fait parvenir une copie du rapport. La décision finale est déterminée par un vote secret des membres du Conseil des Gouverneurs.

9. STATUTS ET REGLEMENTS (suite)

d) Article 44

Un amendement à l'article 44 des statuts fut présenté comme avis de motion.

Article 44 Actuel

La direction de chaque faculté comprend un doyen, un vice-doyen et un secrétaire de faculté. Le doyen et le vice-doyen sont nommés par le Conseil des Gouverneurs, sur recommandation du Recteur. Le secrétaire de faculté est un professeur élu par les professeurs de la faculté.

Amendement

La direction de chaque faculté comprend un doyen, un vice-doyen et un secrétaire de faculté. Le doyen et le vice-doyen sont nommés par le Conseil des Gouverneurs pour un terme de cinq ans sur recommandation du Recteur. Le secrétaire de faculté est un professeur élu par les professeurs de la faculté.

10. AUTRES , Démission de

M. Victor Ross

M. Victor Ross présente sa démission au Conseil des Gouverneurs comme membre du Conseil à titre de représentant des professeurs.

Il est proposé par Jean-Claude LeBlanc et appuyé par Marcel Sormany que la démission de Monsieur Ross au Conseil des Gouverneurs à titre de professeur soit acceptée avec regret.

Adopté.

Le Secrétaire général est prié d'entamer les procédures d'élection pour remplacer Monsieur Ross.

11. AJOURNEMENT

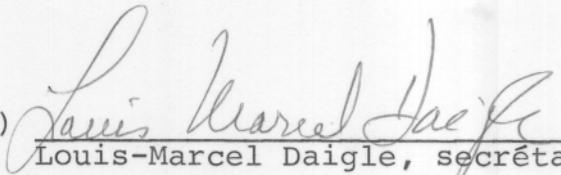
PROCHAINE

REUNION

La prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs est prévue pour le samedi 31 janvier 1976.

(Signé) Me Alfred Landry,

p
r
é

(Signé) 
Louis-Marcel Daigle, secrétaire